

La Bouloie - Echange de terrain avec l'Etat pour la construction d'un restaurant universitaire

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre du plan de développement du site universitaire de la Bouloie, il a été inscrit au contrat de plan Etat-Région 1994-1998 :

- 1) la réalisation par l'Etat d'une salle de restaurant à proximité de la Faculté de Droit,
- 2) le réaménagement complet des restaurants et des cuisines existantes,
- 3) la réalisation de la bibliothèque de Droit.

Ces projets, conformément aux dispositions du schéma directeur du Campus, empiètent légèrement sur la propriété communale de l'Observatoire. La régularisation foncière ne pourra se faire qu'après exécution de l'ensemble de ces projets.

Toutefois, afin de ne pas retarder le démarrage des chantiers, la Ville de Besançon autorise le Rectorat et le CROUS à occuper le terrain communal concerné et donne son accord de principe à un échange ou une cession à intervenir ultérieurement.

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe de modification des limites des terrains propriété de la Ville et propriété de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.